

FORMATION

« Maître/Maîtresse de Maison »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir situer votre rôle et vos responsabilités dans le cadre global de l'institution et de son projet
- Obtenir le niveau I de Prévention en Secours Civique (PSCI) et le certificat HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*).
- Comprendre les difficultés spécifiques des personnes accueillies et adapter votre pratique en conséquence dans son accompagnement sur des temps de vie collective
- Développer des modes de coopération au travail collectif, ainsi que des outils de communication avec les équipes
- Gérer les situations de crise, d'anxiété et de violence dans le respect des droits fondamentaux des personnes accueillies

CONTENU DE LA FORMATION 203 heures

DF1 : 5 modules spécifiques pour un total de 70 H

- Rôle et fonction du maître/maîtresse de Maison – 10,5 H
- Qualité et sécurité du cadre de vie – 17,5 H
- Entretien du cadre de vie - 7 H
- Entretien du linge – 7 H
- Préparation des repas et hygiène alimentaire – 17,5 H

DF2 : 2 modules en commun Surveillant de Nuit Qualifié et Maître/Maîtresse de Maison pour un total de 63 H

- Les problématiques des publics – 35 H
- Les fondements et les méthodes de l'accompagnement – 28 H

DF3 : 2 modules en commun Surveillant de Nuit Qualifié et Maître/Maîtresse de Maison pour un total 49 H

- Le cadre institutionnel de la fonction
- Le travail en équipe pluri-professionnel

Un module accompagnement méthodologique pour un total de 21 H :

- Méthodologie de réalisation du dossier – 14 H
- Préparation du jury – 3,5 H
- Soutenance – 3,5 H

VALIDATION

Délivrance d'un Certificat de formation de Maître/Maîtresse de Maison par la CPNE de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif

DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

La formation Maître/Maîtresse de Maison dure 203 heures, elle est réalisée en discontinu :

Poitiers*	Niort*	Saintes*	La Couronne*	Limoges*
20 au 24 mai 2019	13 au 17 Mai 2019	20 au 24 mai 2019	1 au 5 avril 2019	8 au 12 avril 2019
17 au 21 juin 2019	24 au 28 Juin 2019	17 au 21 juin 2019	20 au 24 mai 2019	6 au 10 mai 2019
8 au 12 juillet 2019	23 au 27 septembre 2019	23 au 27 septembre 2019	24 au 28 juin 2019	17 au 21 juin 2019
16 au 20 septembre 2019	21 au 25 octobre 2019	21 au 25 octobre 2019	16 au 20 septembre 2019	16 au 20 septembre 2019
14 au 18 octobre 2019	12 au 15 novembre 2019	25 au 29 novembre 2019	14 au 18 octobre 2019	21 au 25 octobre 2019
25 au 29 novembre 2019	3 au 13 décembre 2019	16 au 20 décembre 2019	3 au 6 décembre 2019	25 au 29 novembre 2019

*Session, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et inscription prise en compte par ordre d'arrivée

DISPENSES

Pour les professionnels attestant du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile (PSCI) ou du sauveteur secouriste du travail (SST) datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense

Pour les professionnels attestant du certificat de compétence Équipier 1ère Intervention (EPI) datant de moins de 2 ans : 7 heures de dispense

Pour les professionnels attestant du certificat de compétence HACCP datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense

Pour les professionnels diplômés du DE AMP/ DE AVS/ DE AES : 112 heures de dispense

Pour les professionnels attestant de la qualification surveillant(e) de nuit qualifié(e) : 112 heures de dispense

CONTACT

Tel : 05 49 37 60 00

Mail : mm@irts-pc.eu

COÛT DE LA FORMATION

Montant : 2 334 € 50 soit 11.50€ / heure pour un parcours complet

NOMBRE DE PLACES

Limité à 20 stagiaires